

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1349

21 juin 2011

SOMMAIRE

Advent Therapy (Luxembourg) Holding S.à r.l.	64738	LUBELAIR S.A., société de gestion de patrimoine familial	64737
Aircraft Solutions Lux X S.à r.l.	64716	Lunar Investments S.A.	64738
Banque de Luxembourg	64727	Luxemburg Real Estate S.A.	64738
DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A.	64716	Luxemburg Real Estate S.A.	64744
Financière de la Pétrusse S.A.	64741	Luxemburg Real Estate S.A.	64744
Fipro Beteiligung S.A.	64716	Madrigal S.à r.l.	64745
Gestion Administration Défense 915 S.A.	64726	Mayriwa S.A.- SPF	64746
Hamilcar S.A.	64733	Mercury Investments S.A.	64746
Ilim Holding Luxembourg S.à r.l.	64726	Metinvest Development S.à r.l.	64747
Imperial Shipping GmbH	64740	MGE Villefontaine S.à r.l.	64750
Imperial Trans Lux S.à r.l.	64747	Mida S.A.	64750
International Car Exchange	64727	Mitco Real Estate A S.à r.l.	64750
Investment Luxco S.à r.l.	64733	Mitco Resolution 1 S.à r.l.	64751
I.O.S.E.F. 36 S.A.	64726	MR International (Lux), S.à r.l.	64752
I.O.S.E.F. 36 S.A.	64726	Prestige Lux Holding 2 S.à r.l.	64706
iTunes S.à r.l.	64747	Scoiffure S.à r.l.	64751
Karian S.à r.l.	64733	Shield Finance Co S.à r.l.	64715
Kennametal Luxembourg S.à r.l.	64734	Sipalux S.A., SPF	64726
Lari Invest S.A.	64745	Société de Participations Champenoises S.A.	64745
Lavipharm Group Holding	64734	Société Luxembourgeoise de Distributeurs Automatiques S.A.	64724
Leideleng 5 S.A.	64735	Stockwell Holding S.A. - SPF	64734
Leideleng 5 S.A.	64735	TAM Investment Funds	64733
Les 5 S S.à r.l.	64751	Treveria Thirty-One S.à r.l.	64744
Le Taha Estate S.à r.l.	64734	Treveria Thirty-Seven S.à r.l.	64752
Letinvest S.A.	64735	Tymara Holding S.A.	64715
Loyalty Partner Holdings S.A.	64727	Wyeth Ayerst Sàrl	64735

Prestige Lux Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 160.102.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of March.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Prestige Lux Holding 1 S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), incorporated and governed under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on March 30,2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the “Company”),

which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “Prestige Lux Holding 2 S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the municipality of Sandweiler.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at one hundred and ten thousand British Pounds (GBP 110,000.-) represented by one hundred and ten thousand (110,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2011.

Subscription - Payment

All the one hundred and ten thousand (110,000) shares have been subscribed by Prestige Lux Holding 1 S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of one hundred and ten thousand British Pounds (GBP 110,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand eight hundred Euro (€ 1.800.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at two (2).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

Category A Manager:

- Mr. Robert MCGREGOR, born in Portsmouth, the United Kingdom, on October 25th, 1953, with address at P.O. Box 31879, Grand Cayman KY1-1208, Cayman Islands;

Category B Manager:

- Mr. Luc SUNNEN, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 22nd, 1961, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at Findel Business Center, Complexe B, route de Trèves, L-2632 Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Prestige Lux Holding 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés,

représentée par Mme Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mars 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier

acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Prestige Lux Holding 2 S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Sandweiler.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à cent dix mille Livres Sterling (GBP 110.000,-) représenté par cent dix mille (110.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Toutes les cent dix mille (110.000) parts sociales ont été souscrites par Prestige Lux Holding 1 S.à r.l., préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de cent dix mille Livres Sterling (GBP 110.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents Euros (€ 1.800.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à deux (2).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Gérant de catégorie A:

- M. Robert MCGREGOR, né à Portsmouth, Royaume-Uni, le 25 octobre 1953, ayant son adresse au P.O. Box 31879, Grand Cayman KY1-1208, Iles Cayman;

Gérant de catégorie B:

- M. Luc SUNNEN, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 décembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au Findel Business Center, Complexe B, route de Trèves, L-2632 Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 31 mars 2011. Relation: ECH/2011/531. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 avril 2011.

Référence de publication: 2011050479/501.

(110056238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Shield Finance Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.273.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 octobre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 4 novembre 2010.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2011054129/13.

(110060293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Tymara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 60.768.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l. avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011062352/27.

(110069350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Fipro Beteiligung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 61.465.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2011

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011057623/17.

(110063712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

DECATHLON International Shareholding Plan S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 118.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054688/9.

(110061842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Aircraft Solutions Lux X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.712.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of March.

Before Us, Me Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, acting in place of Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

1. "TPG Credit Strategies Fund, L.P.", a limited partnership formed and existing under the laws of State of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State under number 4170240, and having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, in the city of Wilmington, county of New Castle, Delaware 19801, United States of America,

here represented by Flora Gibert, Notary's clerk, residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given under private seal; and

2. "Airline Credit Opportunities II, L.P.", a limited partnership formed and existing under the laws of State of Delaware, registered with the Delaware Secretary of State under number 4674771, and having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, in the city of Wilmington, county of New Castle, Delaware 19801, United States of America,

here represented by Flora Gibert, Notary's clerk, residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Aircraft Solutions Lux X S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the investment through any means whatsoever, the acquisition, the holding and the disposal of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, as well as in aircrafts, airplanes or related assets, and by purchase, subscription, or in any other manner as well as by the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates or deposits and other securities or financial instruments of any kind, as well as aircrafts, airplanes and assets relating directly or indirectly to the aviation sector and the ownership, administration, development and management of its assets.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings including without limitation for any margin and/ or short selling activities or otherwise as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending or similar transaction. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) divided into fifty thousand (50,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall

affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2011.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscribers	Numbers of shares	Subscription price (USD)
TPG Credit Strategies Fund L.P.	15,000	15,000
Airline Credit Opportunities II L.P.	35,000	35,000
Total	50,000	50,000

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

General meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:

- Julie K. Braun, manager, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402 born in Mankato, MN, on 1st January 1958.

- Pedro Fernandes das Neves, born on 15th October 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with a professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze mars.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel aura la garde des présentes minutes.

ONT COMPARU:

1. "TPG Credit Strategies Fund, L.P.", une société de type Limited Partnership régie par la loi de l'Etat de Delaware immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4170240, et ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, in the city of Wilmington, county of New Castle, Delaware 19801, United States of America,

représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. "Airline Credit Opportunities II, L.P.", une société de type Limited Partnership régie par la loi de l'Etat de Delaware immatriculée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4674771, et ayant son siège social The Corporation Trust Company, Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, in the city of Wilmington, county of New Castle, Delaware 19801, United States of America

représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Aircraft Solutions Lux X S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'investissement, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition, la détention et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités ainsi que dans des aéronefs, des avions ou des valeurs y relatives et par l'achat, la souscription, ou

par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats ou dépôts et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute sorte, de même que des aéronefs, des avions et valeurs relatives directement ou indirectement au secteur de l'aviation, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises comprenant sans limitation pour toute activité de marge commerciale et/ou de vente à court terme ou autrement ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut entrer dans, exécuter et délivrer et effectuer tout swap, contrat à terme, opération à terme, dérivés, options, rachats, prêts sur action ou transaction similaire. La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période

indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (USD)
TPG Credit Strategies Fund L.P.	15,000	15,000
Airline Credit Opportunities II L.P.	35,000	35,000
Total	50,000	50,000

Preuve du paiement du prix total de souscription par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des dispositions des statuts de la Société, chacun avec les pouvoirs de signature tels que prévus dans les statuts:

- Julie K. Braun, manager, avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402, née à Mankato, MN, le 1^{er} janvier 1958, et

- Pedro Fernandes das Neves, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 16 mars 2011. Relation: LAC/2011/12213. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011041831/451.

(110047251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Société Luxembourgeoise de Distributeurs Automatiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6791 Mertert, 43, Cité Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 79.686.

L'an deux mille onze, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES S.A., ayant son siège social à L-6791 Mertert, 43, Cité Pierre Frieden, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 79686 constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 15 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 567 du 25 juillet 2001, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 17 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1684 du 18 août 2010,

avec un capital souscrit de fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Cristina SCHMIT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Madame le président désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.
- 3.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Par vote spécial, décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme liquidatrice:

Madame Nadine HIRTT, administratrice de société, née à Luxembourg le 23 mai 1971, demeurant à L-6791 Merttert, 43, Cité Pierre Frieden.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 950,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristina SCHMIT, Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mars 2011. Relation GRE/2011/1249. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051758/68.

(110058223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Sipalux S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 20.925.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 9 novembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 décembre 2010.
Francis KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2011054143/13.

(110060230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Gestion Administration Défense 915 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 120.701.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011054325/10.

(110060738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

I.O.S.E.F. 36 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 120.774.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011054342/10.

(110060739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

I.O.S.E.F. 36 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 120.774.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011054343/10.

(110060740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Ilim Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: CHF 50.450.000,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 123.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011054348/11.

(110060947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Banque de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 5.310.

La liste des signatures autorisées de la BANQUE DE LUXEMBOURG a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Benoît Elvinger

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011054632/13.

(110061722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

International Car Exchange, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 45, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 50.767.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011054351/10.

(110061422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Loyalty Partner Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 110.640.

In the year two thousand and eleven, on the first of March, at 4.45 p.m..

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Loyalty Partner Holdings S.A. (the "Company"), a public limited liability company, société anonyme, having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted on September 7, 2005, inscribed at the Luxembourg Register of Trade and Companies under section B 110 640, published in the Mémorial C, number 39, page 1851, on January 6, 2006, and whose articles of incorporation have been modified for the last time by a deed enacted on March 1, 2011, not yet published in the Mémorial C (the "Articles").

The meeting is presided by Philipp Mössner, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Nicolas Ronzel, lawyer, residing professionally in Luxembourg, who is also appointed as scrutineer.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and the proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed hereto and be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the one million thirty thousand nine hundred and twenty-eight (1,030,928) Ordinary Shares without par value and three hundred ninety-nine thousand five hundred and fifty (399,550) Preferred Ordinary Shares without par value, all entirely subscribed and fully paid up, representing one hundred percent (100%) of the capital of the Company, which is set at two million seventy-one thousand eight hundred and fifty-six Euros (EUR 2,071,856), are represented at this extraordinary general meeting. All the shareholders declare that they have been informed in advance of the agenda of the meeting and waive all the convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate.

III. The board of directors of the Company (the "Board") has prepared a report dated March 1, 2011 in accordance with article 32-3(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, setting out in detail the reasons for authorizing the Board, for a period of five (5) years, to increase the capital of the Company up to the amount of the authorized capital by the issue of new Ordinary Shares without reserving any pre-emptive subscription rights to the existing shareholders (the "Board Report") which report signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To abolish all the preferential distribution rights attaching to all of the Preferred Ordinary Shares in order to have the identical rights attached to them as to the Ordinary Shares.

2. To abolish the division of the corporate capital of the Company into two share classes and to rename all of the Preferred Ordinary Shares to Ordinary Shares so that, as a consequence, the Company's capital shall be set at two million seventy-one thousand eight hundred and fifty-six Euros (EUR 2,071,856) divided into one million four hundred and thirty thousand four hundred and seventy-eight (1,430,478) Ordinary Shares without par value, all entirely subscribed and fully paid up.

3. To approve the issuance of sixty-one million five hundred forty-eight thousand four hundred and forty-two (61,548,442) CPECs each having a nominal amount of two Euros (EUR 2) by the Company.

4. To create an authorized share capital of the Company in an amount of one hundred and fifty million Euros (EUR 150,000,000) and to authorize the Board to increase the capital of the Company up to the amount of the authorised capital by the issue of new Ordinary Shares, without reserving any pre-emptive subscription rights to the existing shareholders of the Company provided by article 32-3(5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

5. To approve that any transfer of Ordinary Shares shall require the approval of the general meeting of the shareholders resolving with a quorum and majority as required for an amendment of the Articles.

6. To approve the implementation of the non-compete principles set out in section 6.1. of the put and call agreement dated December 15, 2010 as amended on March 1, 2011.

7. Amendment of article 5 and 7 of the Articles, introduction of a new article 17 without replacing the previous article 17, renumbering of the previous articles 17 to 21 and amendment of article 20 (previous article 19) of the Articles.

8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide as follows:

First resolution

It is decided to abolish all the preferential distribution rights attaching to all of the Preferred Ordinary Shares so, as a consequence, all of the Preferred Ordinary Shares shall have rights attached to them identical as to those of the Ordinary Shares.

All the shareholders holding Ordinary Shares and all the shareholders holding Preferred Ordinary Shares approve this resolution each with unanimous vote in separate votings per class of share.

Second resolution

It is decided to abolish the division of the corporate capital of the Company into two share classes and to rename all of the Preferred Ordinary Shares to Ordinary Shares so that, as a consequence, the Company's capital shall be set at two million seventy-one thousand eight hundred and fifty-six Euro (EUR 2,071,856) divided into one million four hundred and thirty thousand four hundred and seventy-eight (1,430,478) Ordinary Shares without par value, all entirely subscribed and fully paid up.

All the shareholders holding Ordinary Shares and all the shareholders holding Preferred Ordinary Shares approve this resolution each with unanimous vote in separate votings per class of share.

Third resolution

It is decided to approve the issuance of sixty-one million five hundred forty-eight thousand four hundred and forty-two (61,548,442) CPECs each having a nominal amount of two Euros (EUR 2) by the Company.

Fourth resolution

Following the report of the board of directors submitted to the meeting, it is decided to create an authorized share capital of the Company in an amount of one hundred and fifty million Euros (EUR 150,000,000) and to authorize the Board to increase the capital of the Company up to the amount of the authorised capital by the issue of new Ordinary Shares, without reserving any pre-emptive subscription rights to the existing shareholders of the Company provided by article 32-3(5) of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Fifth resolution

It is decided that any transfer of Shares shall require the approval of the general meeting of the shareholders resolving with a quorum and majority as required for an amendment of the Articles.

Sixth resolution

It is decided to implement the non-compete principles set out in section 6.1. of the put and call agreement dated December 15, 2010 as amended on March 1, 2011, by amending the Articles.

Seventh resolution

It is decided, as a consequence of the foregoing resolutions, to amend article 5 of the Articles to read as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital is set at EUR 2,071,856 (two million seventy-one thousand eight hundred and fifty-six Euro) divided into 1,430,478 (one million four hundred and thirty thousand four hundred and seventy-eight) ordinary shares without par value (the "Ordinary Shares" or the "Shares" and each an "Ordinary Share" or "Share").

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. The Company has an authorized share capital of a maximum amount of one hundred and fifty million Euros (EUR 150,000,000). The authorised share capital may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of shareholders in the manner required for the amendment of the Articles. Within the limits of the authorised share capital the share capital may be increased by of the board of directors from time to time, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Ordinary Shares, it being understood that (i) the authorisation will expire five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of the shareholders dated March 1, 2011, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of the general meeting of the shareholders and (ii) the board of directors may cancel the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new Ordinary Shares."

It is decided, as a consequence of the foregoing resolutions, to amend article 7 of the Articles to read as follows:

" **7.1.** Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company. Such declaration of transfer must be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

7.2. Any transfer of Shares shall require the approval of the general meeting of the shareholders resolving with a quorum and majority as required for an amendment of the Articles."

It is decided, as a consequence of the foregoing resolutions, to include a new article 17, without replacing the previous article 17 which shall be renumbered as set out below, which shall read as follows:

" **Art. 17. Non-compete.**

17.1. For the time of their shareholding in the Company as well as for a period of two (2) years after they cease to be a shareholder in the Company (the "Non-Compete Period"), each of Alexander Rittweger and LP Management Beteiligung GmbH & Co. KG (the "Non-Compete Shareholders") shall neither (i) engage themselves, directly or indirectly, in any business activities competing with the Company and its direct and indirect subsidiaries (the "LP Group"), whether for their own account or on behalf of others, nor (ii) invest in, establish or advise or be a board or supervisory board member, managing director, employee, agent, consultant or independent contractor in a national or international enterprise that competes, or intends to enter into competition, with the LP Group.

17.2. Business activities and enterprises are deemed competitive within the meaning of article 17.1 if they are engaged in the operation and delivery of services in connection with (i) multi-partner loyalty schemes, (ii) analytics and loyalty business process outsourcing solutions or (iii) outsourced loyalty schemes for external partners, and all other business activities in which the LP Group is currently engaged or will be engaged at the time when the Non-Compete Shareholders cease to be shareholders in the Company. The geographical scope of the non-compete undertaking encompasses the markets of Germany, Poland and India and shall further extend to those regional markets in which the LP Group is active at the time when the Non-Compete Shareholders cease to be shareholders in the Company.

17.3 During the Non-Compete Period, the Non-Compete Shareholders shall also not, directly or indirectly, solicit or entice away any senior level employee, director, executive, manager, material supplier, material customer or any other natural and legal person contractually related to a company of the LP Group, or attempt to induce such natural or legal person to terminate their business relationships with a company of the LP Group or to commit a breach of existing contracts."

It is decided, as a consequence of the foregoing resolutions, to renumber the previous articles 17 to 21, whereby article 17 shall become article 18, article 18 shall become article 19, and so forth.

It is decided, as a consequence of the foregoing resolutions, to amend article 20 (previously article 19) of the Articles to read as follows.

"20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

20.2. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders of the Company which may alone decide, in its sole discretion, to distribute such surplus or to carry it forward in whole or in part.

20.3. Dividends may be paid in euro or any other currency selected by board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law."

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at EUR 1,500.-.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

The deed having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier mars, à 16.45 heures.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Est tenue une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Loyalty Partner Holdings S.A. (la «Société»), une société anonyme dont le siège social est 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg, constituée suivant acte du 7 septembre 2005, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous la section B 110 640, publié au Mémorial C, numéro 39, page 1851, le 6 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 1^{er} mars 2011, pas encore publié au Mémorial C (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Philipp Mössner, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas Ronzel, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le président requiert le notaire de constater que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont indiqués dans une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les comparantes et le notaire restent jointes au présent acte pour être enregistré avec lui.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les un million trente mille neuf cent vingt-huit (1.030.928) Actions Ordinaires sans valeur nominale et toutes les trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent cinquante (399.550) Actions Préférentielles Ordinaires sans valeur nominale, toutes intégralement souscrites et libérées, représentant cent pour cent (100%) du capital de la Société, d'un montant de deux millions soixante et onze mille huit cent cinquante-six euros (EUR 2.071.856), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés par avance de l'ordre du jour de l'assemblée, et renoncent aux conditions et formalités de convocation. En conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

III. Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil») a préparé un rapport en date du 1^{er} mars 2011 conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, précisant en détail les motifs de l'autorisation du Conseil, pour une période de cinq (5) ans, d'augmenter le capital de la Société jusqu'au montant du capital autorisé par l'émission de nouvelles Actions Ordinaires sans maintenir le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels (le «Rapport du Conseil»), ledit rapport, signé «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire reste joint au présent acte.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Suppression des droits de distribution préférentielle liés à toutes les Actions Préférentielles Ordinaires afin que toutes les Actions Préférentielles Ordinaires aient les mêmes droits que ceux des Actions Ordinaires.

2. Suppression de la division du capital social de la Société en deux classes d'actions et redénomination de toutes les Actions Préférentielles Ordinaires en Actions Ordinaires afin que, en conséquence, le capital social de la Société soit fixé à deux millions soixante et onze mille huit cent cinquante-six euros (2.071.856 euros) divisé en un million quatre cent trente mille quatre cent soixante-dix-huit (1.430.478) Actions Ordinaires sans valeur nominale, toutes intégralement souscrites et libérées.

3. Approbation de l'émission de soixante et un million cinq cent quarante-huit mille quatre cent quarante-deux (61.548.442) CPECs ayant chacun une valeur nominale de deux euros (EUR 2) par la Société.

4. Création d'un capital autorisé de la Société d'un montant de cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000) et autorisation du Conseil d'augmenter le capital de la Société jusqu'au montant du capital autorisé par l'émission de nouvelles Actions Ordinaires sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants de la Société, tel que permis par l'article 32-3(5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

5. Approbation de ce que tout transfert d'Actions Ordinaires est soumis à l'accord de l'assemblée générale des actionnaires résolvant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour modifier les Statuts.

6. Approbation de la mise en œuvre du principe de non-concurrence fixé à la section 6.1 du contrat d'option d'achat en date du 15 décembre 2010, modifié le 1^{er} mars 2011.

7. Modification des articles 5 et 7 des Statuts, introduction d'un nouvel article 17 sans remplacer l'article 17 actuel, renumérotation des anciens articles 17 à 32 et modification de l'article 20 (ancien article 19) des Statuts.

8. Divers.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé de supprimer les droits de distribution préférentielle liés à toutes les Actions Préférentielles Ordinaires afin que toutes les Actions Préférentielles Ordinaires aient les mêmes droits que ceux des Actions Ordinaires.

Tous les actionnaires détenteurs d'Actions Ordinaires et tous les actionnaires détenteurs d'Actions Préférentielles Ordinaires approuvent cette résolution par vote unanime par votes séparés pour chaque classe d'action.

Deuxième résolution

Il est décidé de supprimer la division du capital social de la Société en deux classes d'actions et de redénominer de toutes les Actions Préférentielles Ordinaires en Actions Ordinaires afin que, en conséquence, le capital social de la Société soit fixé à deux millions soixante et onze mille huit cent cinquante-six euros (2.071.856 euros) divisé en un million quatre cent trente mille quatre cent soixante-dix-huit (1.430.478) Actions Ordinaires sans valeur nominale, toutes intégralement souscrites et libérées.

Tous les actionnaires détenteurs d'Actions Ordinaires et tous les actionnaires détenteurs d'Actions Préférentielles Ordinaires approuvent cette résolution par vote unanime par votes séparés pour chaque classe d'action.

Troisième résolution

Il est décidé d'approuver l'émission de soixante et un millions cinq cent quarante-huit mille quatre cent quarante-deux (61.548.442) CPECs ayant chacun une valeur nominale de deux euros (EUR 2) par la Société.

Quatrième résolution

Suite au rapport du conseil d'administration soumis à l'assemblée, il est décidé de créer un capital autorisé de la Société d'un montant de cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000) et d'autoriser le Conseil d'augmenter le capital de la Société jusqu'au montant du capital autorisé par l'émission de nouvelles Actions Ordinaires sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants de la Société, tel que permis par l'article 32-3(5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Cinquième résolution

Il est décidé que tout transfert d'Actions est soumis à l'accord de l'assemblée générale des actionnaires résolvant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour modifier les Statuts.

Sixième résolution

Il est décidé de mettre en œuvre le principe de non-concurrence fixé à la section 6.1 du contrat d'option d'achat en date du 15 décembre 2010, modifié le 1^{er} mars 2011 en modifiant les Statuts.

Septième résolution

Il est décidé, en conséquence des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 2.071.856 (deux millions soixante et onze mille huit cent cinquante-six euro) divisé en 1.430.478 (un million quatre cent trente mille quatre cent soixante-dix-huit) actions ordinaires sans valeur nominale (les «Actions Ordinaires» ou les «Actions» et individuellement une «Action Ordinaire» ou une «Action»).

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les formes requises pour modifier les Statuts.

5.3. La Société dispose d'un capital autorisé de cent cinquante millions d'euros (150.000.000 euro). Le capital autorisé peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les formes requises pour modifier les Statuts. Le capital social peut être augmenté ou réduit par le conseil d'administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux conditions fixées ci-après, par la création et l'émission de nouvelles Actions Ordinaires, ceci étant compris que (i) l'autorisation expire 5 ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 1^{er} mars 2011, mais que à la fin de cette période une nouvelle période d'autorisation peut être approuvée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires, et (ii) le conseil d'adminis-

tration peut supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de souscrire à de nouvelles Actions Ordinaires.»

Il est décidé, en conséquence des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 7 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **7.1.** Les Actions sont transférées par l'effet d'une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société. Cette déclaration de transfert doit être signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices de pouvoirs suffisants. La Société peut aussi accepter comme preuve de transfert tout autre élément concluant pour la Société.

7.2. Tout transfert d'Actions est soumis à l'accord de l'assemblée générale des actionnaires résolvant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour modifier les Statuts.»

Il est décidé, en conséquence des résolutions qui précèdent, d'introduire un nouvel article 17, sans remplacer l'ancien article 17 qui est numéroté tel qu'indiqué ci-après, et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 17. Non-concurrence.**

17.1. Pour la durée de leur participation dans le capital de la Société et pour une période de deux (2) années après avoir cessé d'être actionnaires de la Société (la «Période de Non-Concurrence») Alexander Rittweger et LP Management Beteiligung GmbH & Co. KG (les "Actionnaires Non-Concurrents») ne peuvent (i) initier, eux-mêmes, directement ou indirectement, une activité commerciale en concurrence avec la Société et ses filiales directes et indirectes (le «Groupe LP»), en nom propre ou pour le compte de tiers, (ii) investir, établir ou conseiller ou être membre du conseil d'administration ou du conseil de surveillance, gérant, salarié, représentant, conseiller, prestataire de service dans une entreprise nationale ou internationale qui est en concurrence, ou prévoit d'entrer en concurrence avec le Group LP.

17.2. Les activités commerciales et entreprises sont considérées en concurrence au sens de l'article 17.1 si elles poursuivent la réalisation et délivrance de services en lien avec (i) les structures multi-partenaires fidèles, (ii) des services de sous-traitance d'analyse et de fidélité des processus commerciaux, ou (iii) des structures fidèles sous-traitées pour des partenaires externes, et toute autre activité commerciale dont le Group LP s'occupe actuellement ou dont il s'occupera au moment où les Actionnaires Non-Concurrents ne sont plus actionnaires de la Société. Le domaine géographique de cette obligation de non-concurrence couvre les marchés allemand, polonais et indien, et s'étendra aux marchés régionaux sur lesquels le Group LP sera actif au moment où les Actionnaires Non-Concurrents ne seront plus actionnaires de la Société.

17.3. Pour la durée de la Période de Non-Concurrence les Actionnaires Non-Concurrents ne peuvent non plus directement ou indirectement, inviter ou encourager d'une autre manière des salariés d'un niveau élevé, administrateurs, opérationnels, gérant, fournisseur important, client important, ou autre personne physique ou morale de mettre fin à ses relations d'affaire avec une société du Group LP ou de s'engager à rompre les contrats existants.»

Il est décidé, en conséquence des résolutions qui précèdent, de renuméroter les anciens articles 17 à 21, l'article 17 devenant l'article 18, l'article 18 l'article 19 et ainsi de suite.

Il est décidé, en conséquence des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 20 (anciennement article 19) des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **20.1.** Du bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) est affecté à la réserve prescrite par la Loi. Cette affectation cesse dès que la réserve légale s'élève à dix pour cent (10%) du capital social de la Société existant, augmenté ou réduit conformément à l'article 5 ci-dessus, mais doit être intégralement reconstituée si, à tout moment, pour quelque raison que ce soit, la réserve tombe sous dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

20.2. Le reliquat est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui peut librement décider seule de distribuer cet excédent ou de le reporter en tout ou partie.

20.3. Des dividendes peuvent être payés en euro ou dans tout autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et sont payables aux lieux et moment déterminés par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intermédiaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.»

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la Société et facturés en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MÖSSNER, N. RONZEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2011. Relation: LAC/2011/10536. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 mars 2011.

Référence de publication: 2011048130/309.

(110054158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Karian S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,

(anc. Investment Luxco S.à r.l.)

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 104.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011054359/11.

(110061211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

TAM Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.849.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 20 avril 2011

En date du 20 avril 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur John Hathaway en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration.
- d'élire Monsieur Colin Ferenbach, Tocqueville Asset Management, 40 West 57th Street, NY - 10019 New-York, en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur John Hathaway.
- de renouveler les mandats de Monsieur Colin Ferenbach, de Monsieur Robert Kleinschmidt et de Monsieur James Hunt en qualité d'administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TAM Investment Funds

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011055907/19.

(110062551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Hamilcar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.195.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} mars 2011

- Les mandats d'Administrateur de M. Olivier OUDIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, de Mme Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et le mandat de Commissaire aux Comptes de FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L- 1882 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

- Le mandat d'Administrateur de Madame Nicole THRION ne sera pas reconduit.

- Monsieur Kevin DE WILDE, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Certifié sincère et conforme

HAMILCAR S.A.

L. MOSTADE / O. OUDIN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011059666/21.

(110067041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Kennametal Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 599.938,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 139.714.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011054360/11.

(110061114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Lavipharm Group Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, rue de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 33.244.

Les comptes annuels au 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gabriela Zaleski.

Référence de publication: 2011054382/10.

(110061045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Le Taha Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.635.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011054384/12.

(110061336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Stockwell Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 40.220.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 28 janvier 2011

- Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Christophe Blondeau démissionnaire. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme

Pour STOCKWELL HOLDING S.A.-SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011054892/16.

(110061985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Leideleng 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 61, rue de Holzem.
R.C.S. Luxembourg B 144.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011054385/10.

(110061546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Leideleng 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 61, rue de Holzem.
R.C.S. Luxembourg B 144.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011054386/10.

(110061547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Letinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 79.508.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LETINVEST S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011054387/12.

(110061466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Wyeth Ayerst Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.053.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

C.P. Pharmaceuticals International C.V. a Dutch limited partnership (commanditaire vennootschap) having its registered seat in Rotterdam, the Netherlands and registered at the Dutch trade register held by the Chamber of Commerce in Rotterdam under number 24280998, for all purposes represented by and acting through Pfizer Manufacturing LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware and having its office at 235 East 42nd Street, New York, New York 10017, USA and Pfizer Production LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware and having its office at 235 East 42nd Street, New York, New York 10017, USA in their capacity as general partners of such C.V. ("CPPI"),

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 February 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Wyeth Ayerst Sàrl", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.053, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 October 2009, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 24 November

2009 (number 2297) (the “Mémorial C”). The articles of incorporation have been modified pursuant to a notarial deed on 31 January 2011, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company’s share capital by an amount of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE THOUSAND US Dollars (USD 125,000.-), so as to raise it from its present amount of EIGHTY MILLION SIX HUNDRED AND FIFTY THOUSAND US Dollars (USD 80,650,000.-) to EIGHTY MILLION SEVEN HUNDRED AND SEVENTY-FIVE THOUSAND US Dollars (USD 80,775,000.-) by the issue of TWO THOUSAND FIVE HUNDRED (2,500) new shares (collectively referred as the “New Shares”), each such New Shares having a par value of fifty US Dollar (USD 50.-) and having the same rights and obligations as set out in the Company’s articles of incorporation, to be paid up by a contribution in cash for a global amount of ONE MILLION TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND US Dollars (USD 1,250,000.-) (the “Contribution”).

The aggregate contribution of ONE MILLION TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND US Dollars (USD 1,250,000.-) in relation to the New Shares is to be allocated as follows: (i) ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE THOUSAND US Dollars (USD 125,000.-) is to be allocated to the share capital of the Company and (ii) ONE MILLION ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE THOUSAND US Dollars (USD 1,125,000.-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Subscription

CPPI, prenamed, has declared to subscribe for TWO THOUSAND FIVE HUNDRED (2,500) New Shares, and to pay them a total price of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE THOUSAND US Dollars (USD 125,000.-) together with total issue premium of ONE MILLION ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE THOUSAND US Dollars (USD 1,125,000.-), by a contribution in cash.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 7 of the Company’s articles of incorporation, as a consequence of the above-resolved share capital increases, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 7.** The corporate capital of the company is set at EIGHTY MILLION SEVEN HUNDRED AND SEVENTY-FIVE THOUSAND US Dollars (USD 80,775,000.-) divided into ONE MILLION SIX HUNDRED AND FIFTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED (1,615,500) shares having a par value of FIFTY UNITED STATES DOLLARS (USD 50.-) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

C.P. Pharmaceuticals International C.V. une société hollandaise commanditaire vennootschap ayant son siège social à Rotterdam, aux Pays-Bas, organisée et immatriculée au Registre de Commerce de Rotterdam sous le numéro 24280998, agissant et représentée par ses associés commandités, Pfizer Manufacturing LLC, a limited liability company ayant son siège social au 235 East 42nd Street, New York, New York 10017, USA et Pfizer Production LLC, a limited liability company ayant son siège social au 235 East 42nd Street, New York, New York 10017, USA en tant que General Partners d’une telle C.V. («CPPI»),

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 28 février 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de «Wyeth Ayerst Sàrl» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés

sous le numéro B 149.053, constituée suivant un acte notarié en date du 23 octobre 2009, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 24 novembre 2009 (numéro 2297) (le «Mémorial C»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 janvier 2011, non encore publié.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS US (USD 125.000,-), afin de le porter de son montant actuel de QUATRE-VINGT MILLIONS SIX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS US (USD 80.650.000,-) à un montant de QUATRE-VINGT MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE QUINZE MILLE DOLLARS US (USD 80.775.000,-), par l'émission de DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts"), chacune de ses Nouvelles Parts ayant une valeur nominale de CINQUANTE DOLLARS US (USD 50,-) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes tel que définis dans les statuts de la Société, payées par un apport en numéraire, pour un montant total d'UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS US (USD 1.250.000,-) (l'"Apport").

Le montant global d'UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS US (USD 1.250.000,-) payé pour ses Parts Sociales est alloué comme suit: (i) la somme de CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS US (USD 125.000,-) est allouée au capital social et (ii) la somme de UN MILLION CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS US (USD 1.125.000,-) est allouée au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription

CPPI, prénommée, déclare souscrire aux DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) Nouvelles Parts, et les payer un montant de CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS US (USD 125.000,-), avec une prime d'émission globale d'UN MILLION CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS US (USD 1.125.000,-) par un apport en numéraire.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts de la Société suite aux augmentations de capital successives, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social est fixé à QUATRE-VINGT MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE QUINZE MILLE DOLLARS US (USD 80.775.000,-), représenté par UN MILLION SIX CENT QUINZE MILLE CINQ CENTS (1.615.500) parts sociales ayant une valeur nominale de CINQUANTE DOLLARS US (USD 50,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 mars 2011. Relation: EAC/2011/2819. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011051796/122.

(110057795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

LUBELAIR S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUBELAIR S.A., société de gestion de patrimoine familial
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011054394/12.

(110060816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Lunar Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 94.242.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054395/12.

(110060830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Luxemburg Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011054396/10.

(110060852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Advent Therapy (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 158.707.

In the year two thousand and eleven, on the second of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Advent Therapy (Cayman) Limited", a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number 251253 and whose registered address is at C/o Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KYL-1104,

here represented by Mrs Valerie-Anne BASTIAN, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Boston on 1 March 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Therapy (Luxembourg) Holding S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.707 incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 31 January 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred and fifty thousand British Pounds (GBP 1,150,000), so as to raise it from its present amount of fifty thousand British Pounds (GBP 50,000) up to one million two hundred thousand British Pounds (GBP 1,200,000), by the issue of one million one hundred and fifty thousand (1,150,000) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one British Pound (GBP 1.-) divided into (i) one hundred and fifteen thousand (115,000) Class A Shares, (ii) one hundred and fifteen thousand (115,000) Class B Shares, (iii) one hundred and fifteen thousand (115,000) Class C Shares, (iv) one hundred and fifteen thousand (115,000) Class D Shares, (v) one hundred and fifteen thousand (115,000) Class E Shares, (vi) one hundred and fifteen thousand (115,000) Class F Shares, (vii) one hundred and fifteen thousand (115,000) Class

G Shares, (viii) one hundred and fifteen thousand (115,000) Class H Shares, (ix) one hundred and fifteen thousand (115,000) Class I Shares and (x) one hundred and fifteen thousand (115,000) Class J Shares, each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by a contribution in cash.

All the New Shares are entirely subscribed by Advent Therapy (Cayman) Limited prenamed. The total contribution amount of one million one hundred and fifty thousand British Pounds (GBP 1,150,000) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholder decides to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one million two hundred thousand British Pounds (GBP 1,200,000) represented by one million two hundred thousand (1,200,000) shares of one British Pound (GBP 1.-) each, divided into (i) one hundred and twenty thousand (120,000) Shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) one hundred and twenty thousand (120,000) Shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) one hundred and twenty thousand (120,000) Shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) one hundred and twenty thousand (120,000) Shares of class D (the "Class D Shares"), (v) one hundred and twenty thousand (120,000) Shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) one hundred and twenty thousand (120,000) Shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) one hundred and twenty thousand (120,000) Shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) one hundred and twenty thousand (120,000) Shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) one hundred and twenty thousand (120,000) Shares of class I (the "Class I Shares") and (x) one hundred and twenty thousand (120,000) Shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le deux mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Advent Therapy (Cayman) Limited», une société constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar Companies sous le numéro 251253 et dont le siège social est au C/o Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KYL-11044,

ici représentée par Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 1^{er} mars 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Advent Therapy (Luxembourg) Holding S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 158.707, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 31 janvier 2011, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 1.150.000), de façon à l'accroître de son montant actuel de cinquante mille Livres Sterling (GBP 50.000) à un million deux cent mille Livres Sterling (GBP 1.200.000), par l'émission d'un million cent cinquante mille (1.150.000) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1), réparties en (i) cent quinze mille (115.000) Parts Sociales de Catégorie A,

(ii) cent quinze mille (115.000) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) cent quinze mille (115.000) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) cent quinze mille (115.000) Parts Sociales de Catégorie D, (v) cent quinze mille (115.000) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) cent quinze mille (115.000) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) cent quinze mille (115.000) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) cent quinze mille (115.000) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) cent quinze mille (115.000) Parts Sociales de Catégorie I and (x) cent quinze mille (115.000) Parts Sociales de Catégorie J, et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est entièrement souscrit par Advent Therapy (Cayman) Limited, prénommée. Le montant total de l'apport d'un million cent cinquante mille Livres Sterling (GBP 1,150,000) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est d'un million deux cent mille Livres Sterling (GBP 1.200.000), représenté par un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune divisées en (i) cent vingt mille (120.000) Parts Sociales de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) cent vingt mille (120.000) Parts Sociales de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) cent vingt mille (120.000) Parts Sociales de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) cent vingt mille (120.000) Parts Sociales de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) cent vingt mille (120.000) Parts Sociales de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) cent vingt mille (120.000) Parts Sociales de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) cent vingt mille (120.000) Parts Sociales de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) cent vingt mille (120.000) Parts Sociales de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) cent vingt mille (120.000) Parts Sociales de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) cent vingt mille (120.000) Parts Sociales de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J", toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les "Parts Sociales"); chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.A. BASTIAN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 mars 2011. Relation: EAC/2011/2939. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011051486/127.

(110058002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Imperial Shipping GmbH, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 59.931.

Gesellschafterbeschluss

Die unterzeichnete alleinige Gesellschafterin

nämlich: Imperial Reederei GmbH

beschließt hiermit unter Verzicht auf die Einhaltung aller durch Gesetz oder Gesellschaftsvertrag vorgeschriebenen Einberufungsmöglichkeiten und -fristen einer ordentlichen Gesellschafterversammlung im schriftlichen Verfahren folgendes:

Die Geschäftsräume der Gesellschaft befinden sich ab dem 25. Februar 2011 unter der Anschrift

37, Esplanade de la Moselle

L-6637 Wasserbillig

Luxemburg.

Duisburg, den 11.04.2011.

Imperial Reederei GmbH

Karl-Heinz Bellmer / Jürgen Helten

Référence de publication: 2011061527/20.

(110069198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Financière de la Pétrusse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue du Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 160.129.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société anonyme «LUCOS COMPANY SERVICES», en abrégé «LUCOS SERVICES», avec siège social à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 55.776,

ici représentée aux fins des présentes par un de ses administrateurs-délégués, Monsieur Vincent DEMEUSE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Pétange.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «FINANCIERE DE LA PETRUSSE S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (€ 31,-) chacune.

Les actions sont au porteur.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2012.

Souscription

Les mille (1.000) actions ont toutes été souscrites par la société «LUCOS COMPANY SERVICES», en abrégé «LUCOS SERVICES», préqualifiée.

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

Monsieur Jean-Claude JOLIS, administrateur de société, né à Ougrée (Belgique) le 27 mai 1958, demeurant à L-2518 Luxembourg, 54, rue Schetzel.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée «LUCOS CONSULTING S.à r.l.», ayant son siège social à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, inscrite au R.C.S.L, sous le numéro B 111.768.

3) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

4) Le siège de la société est fixé à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DEMEUSE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 30 mars 2011. Relation: CAP/2011/1225. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 11 avril 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011051392/163.

(110057117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Treveria Thirty-One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 125.661.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 14 avril 2011, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Madame Marjoleine van Oort
- Monsieur Abdelhakim Chagaar
- Monsieur Jérôme Tibesar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011058868/23.

(110065037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Luxemburg Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.646.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011054397/10.

(110060853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Luxemburg Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.646.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011054398/10.

(110060854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Madrigal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.708.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 15 avril 2011

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 15 avril 2011 que:

Le siège social de la société a été transféré du 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011054407/15.

(110060803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Lari Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.589.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 21 avril 2011

Résolutions:

L'assemblée constate que la société, Fiduciaire Mévéa Sàrl, 4, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg, qui agit en sa qualité de commissaire aux comptes de la société, a été dissoute en date du 20/01/2011.

La société Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L - 1140 Luxembourg (Rcs Luxembourg B 156.455) reprend le mandat de commissaire aux comptes de la société qui viendra à échéance lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LARI INVEST S.A.

Société Anonyme

Signatures

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2011056845/19.

(110063884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Société de Participations Champenoises S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 34.436.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-et-un mars

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial «le mandataire» de la société ARACHY INC. Panama, «la mandante», en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme SOCIETE DE PARTICIPATIONS CHAMPENOISES S.A., «la Société», ayant son siège social à Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 34436, a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 1990, publié au Mémorial C numéro 32 du 30 janvier 1991.

II.- Que le capital social de la société anonyme SOCIETE DE PARTICIPATIONS CHAMPENOISES S.A., prédésignée, s'élève actuellement à un million deux cent vingt-quatre mille Euros (EUR 1.224.000,-), représenté par 8.000 actions d'une valeur nominale de cent cinquante-trois euros (EUR 153,-) chacune; chacune intégralement libérée.

III.- Que sa mandante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme SOCIETE DE PARTICIPATIONS CHAMPENOISES S.A.

IV.- Que sa mandante assume le rôle de liquidateur de la Société.

V.- Que sa mandante a pleinement connaissance des Statuts de la Société et de la situation financière de la Société.

VI.- Que sa mandante, en sa qualité d'actionnaire unique et de liquidateur de la Société, décide de procéder à la dissolution de la société avec effet immédiat, par la reprise à sa charge de l'intégralité de l'actif (entre autres tous droits, titres, intérêts et obligations découlant de cet actif) et de l'intégralité du passif de la Société.

VII.- Que sa mandante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la société a été payé ou provisionné, que sa mandante est investi de tout l'actif et que sa mandante s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute "SOCIETE DE PARTICIPATIONS CHAMPENOISES S.A." seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille trois cents Euros (EUR 1.300,-) sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 mars 2011. Relation: LAC/2011/13353. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 mars 2011.

Référence de publication: 2011051756/51.

(110057583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Mayriwa S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 53.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011054410/10.

(110061441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Mercury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 94.241.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054412/12.

(110060829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Metinvest Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 156.242.

Il résulte de la décision prise par l'associé unique tenue en date du 1^{er} avril 2011 que le siège social de la société est transféré du 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

M. Philippe Metzger.

Référence de publication: 2011054413/12.

(110061364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Imperial Trans Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 152.621.

Gesellschafterbeschluss

Die unterzeichnete alleinige Gesellschafterin

nämlich: Imperial Reederei GmbH

beschließt hiermit unter Verzicht auf die Einhaltung aller durch Gesetz oder Gesellschaftsvertrag vorgeschriebenen Einberufungsmöglichkeiten und -fristen einer ordentlichen Gesellschafterversammlung im schriftlichen Verfahren folgendes:

Die Geschäftsräume der Gesellschaft befinden sich ab dem 25. Februar 2011 unter der Anschrift

37, Esplanade de la Moselle

L-6637 Wasserbillig

Luxemburg.

Duisburg, den 11.04.2011.

Imperial Reederei GmbH

Karl-Heinz Bellmer / Jürgen Helten

Référence de publication: 2011061528/20.

(110069181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

iTunes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 101.120.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of March.

Before Me Maître Jean SECKLER, Notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg)

There appeared:

1. Apple Inc., a company incorporated under the laws of California, having its registered office is at 1 Infinite Loop, Cupertino, CA 95014, USA, registered with the California Secretary of State under number 806592 (the "Sole Shareholder") here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a power of attorney, delivered to him.

2. The "Company" iTunes S.à r.l. is a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated by a notarial deed drawn up on 4 June 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 781, page 37461 dated 29 July 2004 (the "Articles"), having its registered office at 8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101120 and whose Articles have been amended for the last time by a notarial deed drawn up on 30 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1451, page 69640 dated 13 July 2007.

3. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

4. The proxy form appointing the proxyholder representing the Sole Shareholder has been signed *ne varietur* ("that may not be changed") by the Sole Shareholder.

5. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolution in accordance with Article 200-2:

Resolutions
First Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate object of the Company and therefore to amend article 2 of the Company's Articles (by adding the second paragraph), which shall read hence as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the sale and distribution of music, books, audio books, audio-visual products, applications and other related products and services via the internet and other electronic and communication networks. The purpose of the Company is also the sales and licensing of computer equipment, peripherals and software to facilitate its online sales and distribution, the operation of one or several public websites to facilitate the supply and/or online access to music, books, audio books, audio-visual products, applications and other related products or services including samples and previews, video trailers, radio station index, playlists and other related information and content, the sale and supply of website advertising space to third parties including sponsorship or other co-branding agreements with third parties.

The Company may also provide services including but not limited to sales support and marketing services to any entities directly or indirectly held by or affiliated to Apple Inc. (the Apple group).

An additional purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a second paragraph in article 21 of the Company's Articles, which shall read hence as follows:

" **Art. 21.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The sole shareholder or in case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders, may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of interim accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the law and these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s)."

6. Costs and notarial deed

6.1 The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 900,- EUR.

6.2 The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

6.3 This notarial deed was prepared in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

7. This document having been read to the Sole Shareholder's proxyholder, who is known to the Notary by his name, first name, civil status and residence, the Sole Shareholder's proxyholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil onze, le vingt-cinq mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg)

A COMPARU:

1. Appel Inc., une société constituée selon les lois de Californie, ayant son siège social au 1 Infinite Loop, Cupertino, CA 95014, USA, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat californien sous le numéro 806592 (l'"Associé Unique") détient la totalité des parts sociales émises par la Société, ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration lui délivrée.

2. La "Société" est iTunes S.à r.l. une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée par un acte notarié daté du 4 juin 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 781, page 37461 du 29 juillet 2004 (les "Statuts"), ayant son siège social au 8 rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 101120 et dont les Statuts ont été modifiés depuis pour la dernière fois par un acte notarié du 30 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1451, page 69640 du 13 juillet 2007.

3. L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée ("Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

4. Le formulaire de procuration désignant le mandataire représentant l'Associé Unique, a été signé ne varietur ("qui ne peut être changé") par l'Associé Unique.

5. L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2:

Résolutions
Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence de modifier l'article 2 des Statuts de la Société (en ajoutant le second paragraphe) qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet la vente et la distribution via internet et d'autres réseaux électroniques et de communication de musique, de livres, de livres audio, de produits audiovisuels, d'applications et de tous autres produits et services liés. La Société a également pour objet la vente et la licence d'équipement informatique, de périphériques et de logiciels afin de faciliter ses ventes et distribution en ligne, l'opération d'un ou plusieurs sites internet publics afin de faciliter la fourniture et/ou l'accès en ligne de musique, de livres, de livres audio, de produits audiovisuels, d'applications ou de tous autres produits ou services liés y compris des échantillons et extraits, des bandes annonces, des guides de stations de radio, des playlists et autres informations et contenus liés, la vente et la fourniture d'espaces publicitaires internet à des tiers, y compris des contrats de sponsoring ou de co-marquage (partenariat de marque) avec des tiers.

La Société peut également fournir des services, y compris mais pas seulement, d'assistance à la vente et de marketing, à toute entité directement ou indirectement détenues ou affiliées à Apple Inc. (le groupe Apple).

Un objet additionnel de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets."

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'insérer un nouveau paragraphe dans l'article 21 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent de la constitution d'un fond de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

L'associé unique ou en case de pluralité des associés, l'assemblée générale des associés, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à une réserve établie en vertu de la loi ou de ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s)."

6. Frais et acte notarié

6.1 Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement 900,- EUR.

6.2 Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

6.3 Cet acte notarié a été préparé à Junglinster, le jour mentionné au début de ce document.

7. Ce document ayant été lu à l'Associé Unique (ou, selon le cas à son mandataire), qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, l'Associé Unique (ou, selon le cas son mandataire) et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 avril 2011. Relation GRE/2011/1344. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011052354/143.

(110058444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

MGE Villefontaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.212.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale de l'actionnaire tenue extraordinairement en date du 6 avril 2011

1. Monsieur John RALSTON, administrateur de sociétés, né à Kirkwall (Royaume-Uni), le 12 février 1964, demeurant professionnellement à B-6780 Messancy, 199, route d'Arlon, a été nommé comme gérant pour une période illimitée.

2. Le nombre de gérants a été augmenté de 2 (deux) à 3 (trois).

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MGE Villefontaine S.à r.l.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011054414/15.

(110060813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Mida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 16, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 146.775.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011054415/10.

(110061168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Mitco Real Estate A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.400.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.294.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 15 avril 2011

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 15 avril 2011 que:

Le siège social de la société a été transféré du 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054419/15.

(110061545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Mitco Resolution 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.490.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 15 avril 2011

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 15 avril 2011 que:

Le siège social de la société a été transféré du 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054421/14.

(110061543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

**Les 5 S S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Scoiffure S.à r.l.).**

Enseigne commerciale: Scoiffure.

Siège social: L-6833 Biver, 55, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 106.871.

—
L'an deux mille onze, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Sonia DA SILVA CUNHA, coiffeuse, née à Sao Sebastiao da Pedreira (Portugal), le 10 janvier 1979, demeurant à L-6833 Biver, 55, rue Principale.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Scoiffure, S.à r.l.", ayant son siège social à L-7520 Mersch, 34, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 106.871, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 791 du 8 août 2005.

- Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'élargir l'objet social afin de donner à l'article trois des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet:

- l'exploitation d'un salon de coiffure et la vente des articles de la branche.

- toutes activités commerciales, tel que l'achat, la vente, l'import et l'export de tous produits non spécialement réglementés par la loi.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale en Les 5 S S.à r.l., et d'agir sous l'enseigne commerciale de Scoiffure pour l'exploitation du salon de coiffure.

En conséquence l'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de «Les 5 S S.à r.l.», elle pourra faire du commerce sous l'enseigne commerciale «Scoiffure»."

Troisième résolution

L'associée unique décide de transférer l'adresse du siège social vers L-6833 Biver, 55, rue Principale, et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"**Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Biwer."

Quatrième résolution

L'associée unique décide de supprimer le deuxième et le troisième alinéa de l'article 6 des statuts.

Évaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sonia DA SILVA CUNHA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 mars 2011. Relation GRE/2011/1242. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 13 avril 2011

Référence de publication: 2011051747/55.

(110057799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

MR International (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011054429/11.

(110060974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Treveria Thirty-Seven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 129.770.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 14 avril 2011, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Madame Marjoleine van Oort
- Monsieur Abdelhakim Chagaar
- Monsieur Jérôme Tibesar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011058869/23.

(110064982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.
